



ch
chane
chaned
haneac
aneac
ac

chanéac

itinéraire d'un architecte libre

chanéac

itinéraire d'un architecte libre

Architecte et peintre, né en 1931 à Avignon, il meurt sur la route en 1993. En 1948, ses parents s'installent à Chambéry. Il étudie à l'Ecole du bâtiment de Grenoble, il en sortira major en 1951. Il commencera ses dessins, ses peintures et ses recherches sur l'habitat.

Chanéac s'impose comme une personnalité importante parmi ceux qui, à la dimension internationale, tentent de répondre à l'échelle urbaine à la hauteur des enjeux de l'explosion démographique annoncée et aux conséquences visibles sur l'environnement de notre planète.

Il s'efforce de solutionner cette problématique qui conjugue besoins élémentaires des individus (croissance et décroissance de la cellule familiale, par exemple), nécessité économique (industrialisation des cellules habitats, construction en série) et préservation de l'environnement (forte densité, libérer les sols...).

En 1965, il rejoint le GIAP (Groupe international d'architecture prospective), formé à l'initiative de Michel Ragon par Antti Lovag, Pascal Haüsermann, Claude Parent, Paul Virilio, Lionel Schein et bien d'autres.

En 1969, ses recherches sont couronnées par le Grand Prix International d'Urbanisme et d'Architecture (Nombre d'or) décerné par Louis Kahn, Jean Prouvé, Bruno Zevi...

Parallèlement à ses recherches prospectives, il inspire une architecture hors normes concrétisée par la réalisation et l'accrochage d'une bulle pirate sur un immeuble HLM à Genève, sa réponse, avec Pascal Haüsermann, au concours du Centre Beaubourg, son concept de la ville Cratère ou encore la ville Alligator...

Lorsque, au début des années 1970, son architecture se heurte aux refus des autorités – il n'est admis à l'ordre des architectes qu'en 1972 –, il tente de traduire en formes architecturales le concept d'« archorégion » en tant qu'étape intermédiaire vers l'architecture nouvelle à laquelle il aspire.

Cette approche culturelle lui permet d'accéder à de nombreux projets et réalisations presque tous situés en Savoie : le Forum de Saint-Jean de Maurienne (1982), le plan d'aménagement de Savoie-Technolac (1985), le plan de masse du site olympique d'Albertville 1988, aménagement du centre de Val d'Isère 1989-1990, le lycée du Granier à La Ravoire 1993...

Exposition réalisée par l'Union régionale des CAUE de Rhône-Alpes, sous la coordination du CAUE de la Savoie (Bruno Lugaz, Laura Khirani, Jean-Pierre Petit), avec le soutien du FRAC Centre et l'aimable collaboration de Nelly Chanéac.

Exposition réalisée avec l'aide du Conseil régional Rhône-Alpes, de la Direction des affaires culturelles Rhône-Alpes et de l'Assemblée des Pays de Savoie.

Cette exposition itinérante se déplacera en région Rhône-Alpes jusqu'à fin 2012.

Présentée sous forme de ballons, elle regroupe les travaux de Jean-Louis Chanéac sous quatre thèmes : la modularité, la collectivité, la plasticité et la montagne. Une publication, des conférences-séminaires et des circuits de visites des œuvres de Jean-Louis Chanéac accompagneront l'exposition dans chaque département. En 2013, un colloque clôturera cette manifestation.

Exposition du 1^{er} octobre au 10 novembre 2011

CAUE du Rhône, 6 bis quai Saint-Vincent 69283 Lyon cedex 1
tél. 04 72 07 44 55 | www.caue69.fr

du 16 novembre 2011 au 6 janvier 2012

Espace Malraux, scène nationale place François Mitterrand, 73000 Chambéry
tél. 04 79 60 75 50 | www.cauesavoie.org



Nelly Chanéac

« L'architecture deviendra progressivement l'expression et le support des métabolismes nécessaires au corps social complexe de la société multipolaire de demain. »

L'architecture interdite, 1980, Editions du Linteau.

la modularité

« Chaque élément d'un bâtiment ou d'une ville [...] est envisagé comme un noyau de possibles que la coordination avec les autres éléments va développer. »

Manifeste du Corréalisme, 1947.

Dans ses recherches conjointes à Pascal Haüsermann, Chanéac développera des cellules polyvalentes qui créeront un nouveau type d'habitat urbain. Chanéac commencera alors des recherches sur l'industrialisation des cellules en plastique.

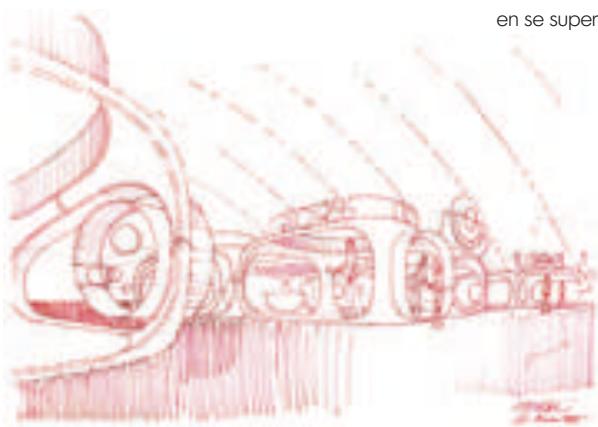
En 1960, il travaille sur ses « cellules polyvalentes », éléments modulaires volumétriques. Ces cellules polyvalentes, dont il poursuit les recherches jusqu'en 1975, sont un parallèle aux cellules biologiques proliférant dans l'espace : les cellules de base destinées à des fonctions figées du logement – cuisine, salle de bains... – et l'association de ces corps permet de réaliser une multitude de logements non standardisés répondant aux besoins de chaque individu.

Ces cellules permettent de remodeler l'espace intérieur, d'ajouter ou retirer des cellules sans devoir tout démonter. Ces éléments cellulaires devront permettre de réaliser une architecture organique, évolutive et mobile. Ces dernières étant destinées à une fabrication industrielle sont pensées pour être transportables par la route (ou autres...) et installées en deux heures, non pas au sol mais en élévation, en se superposant ou en s'accrochant à une façade

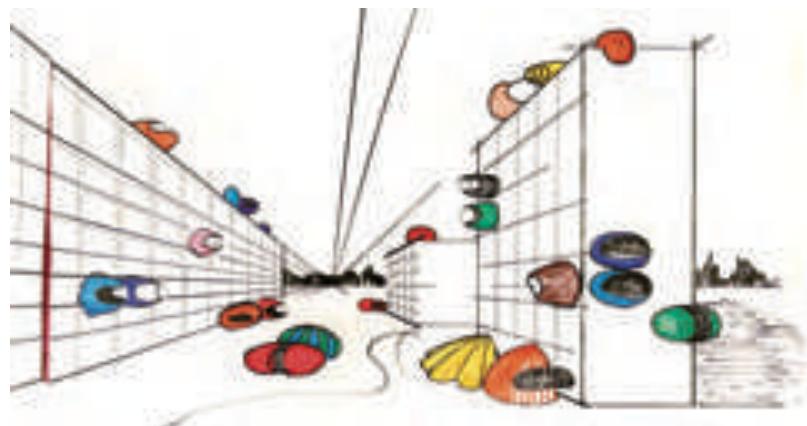
préexistante. Ces éléments parasites sont des éléments volumétriques, habitables, produits en série de manière industrielle ou en auto-construction. Elles peuvent se monter en quelques heures afin de créer des extensions, des volumes habitables supplémentaires (chambre d'enfant, chambre d'amis...). Elles permettent d'adapter le logement à l'évolution de la cellule familiale.

L'habitat modulable, flexible, susceptible de répondre aux désirs de l'occupant, est au cœur des recherches depuis les années soixante. Bulles et coques définissent alors un nouvel espace : leur modularité offre aux habitations une grande souplesse volumétrique, un choix des orientations, une flexibilité intérieure, une libération du sol. Ce principe de l'évolutivité de l'habitat, de sa mobilité, de son extrême économie de moyens, se structure autour de la créativité de l'habitant, libre d'adapter son aménagement intérieur à son mode de vie et responsable des extensions ou de la combinatoire des cellules entre elles.

L'autoconstruction, que revendiquera Antti Lovag avec l'habitologie, devient ainsi une préoccupation majeure. En attestent les Cellules polyvalentes (1958-60) de Jean-Louis Chanéac, les Domobiles (1971-72) de Pascal Haüsermann ou la Maison en plastique (1956) de Lionel Schein.



« Architecture insurrectionnelle » que l'on peut voir avec la bulle-pirate, « cellule parasite ventouse » que l'on fixe sur les façades.



Pour ses cellules, Chanéac envisagea tous les matériaux, du béton aux matières plastiques, et déposa en 1960 un premier brevet sur des cellules juxtaposables et superposables en matière plastique.

la collectivité

La ville cratère 1963 est conçue pour répondre à un besoin de densification afin de libérer le territoire naturel :

L'architecte imagina de faire porter des micro-structures mobiles par des « mégastructures » (ville cratères, 1963 et ville alligators, 1967).

La ville cratère constitue un paysage artificiel composé de six éléments :

1. Les canyons de circulation, torrents impétueux réservés à la circulation mécanique, sont des infrac-tuosités dans le plateau artificiel : c'est l'ancienne rue entièrement abandonnée à la circulation mécanique.

2. Les collines artificielles, remparts contre le bruit et l'agitation des canyons, s'élèvent de chaque côté : canyon des bureaux, dépôts ou ateliers et sur l'autre face, en gradins, des habitations avec terrasses individuelles. Les deux premiers niveaux des collines sont réservés aux parkings ou dépôts.

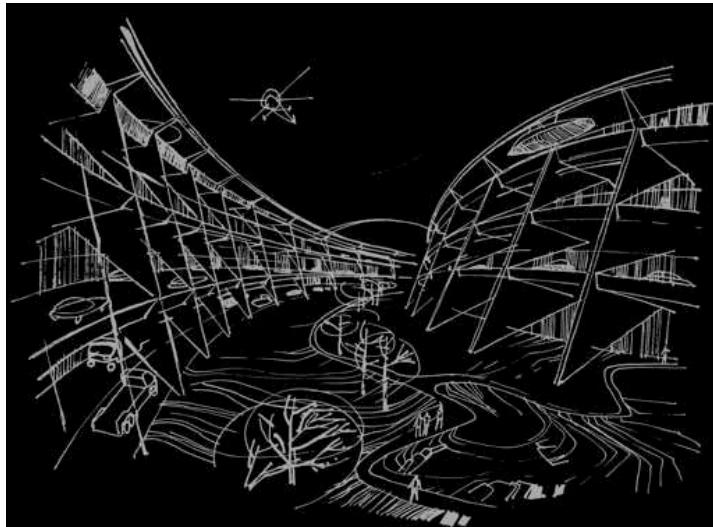
3. Les cratères résidentiels, lieux de calme et de méditation, sorte d'espace introverti, sont créés par les collines artificielles qui enserrent de vastes espaces où le paysage existant est respecté.

4. Le plateau artificiel, lieux d'échanges et de rencontre, est constitué par la dernière dalle des collines artificielles : c'est un lieu où l'on se rencontre, un lieu idéal pour implanter les bâtiments sociaux et culturels.

5. Les superstructures, espaces habitables en liaison visuelle avec le plateau artificiel, se dressent au-dessus du plateau artificiel et permettent d'augmenter la densité et de créer des habitations ou des bureaux.

6. Les cellules parasites, qui permettent de répondre rapidement aux besoins d'évolution et d'adaptation de chaque individu et de chaque famille, sont des éléments volumétriques habitables produits en grande masse par l'industrie ou construits spontanément par les individus et peuvent s'implanter sur les terrasses des habitations.

« Les villes cratères sont conçues comme des îles dans ce qui est l'océan de la nature. Les portes symboliques de ces villes sans banlieue, ne seraient plus les portes des remparts qui protègent la nature environnante. »
Architecture interdite, Chanéac, 1980, Ed. du Linteau

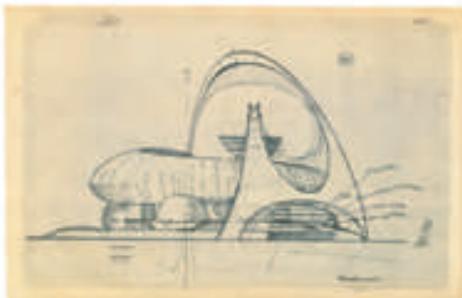


« Cette ville permet à la fois de répondre aux besoins d'enracinement et de mobilité des individus. Entre passé respecté, un présent bien vivant et un futur possible, il s'établirait une osmose qui permettrait de garder une âme à la ville d'aujourd'hui. »

Architecture interdite, Chanéac, 1980, Ed. du Linteau.

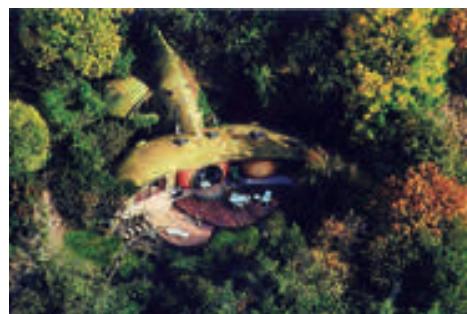


la plasticité



« La philosophie qui a inspiré ces formes est également en totale réaction contre celle qui accepte notre environnement tel qu'il est. Ces formes sont un acte de fou instinctif qui se dégage des carcans de la pensée rationnelle pour être le plus proche possible de l'inconscient collectif. Cet édifice serait comme le résultat d'un soulèvement du sol sous la poussée de forces profondes élevant une architecture gothique génératrice d'une nouvelle sensibilité. » *Architecture interdite*, Chanéac, 1980, Ed. du Lintea

Pour le concours Beaubourg, il s'agit pour Chanéac (faisant équipe avec Pascal Häusermann) de confronter ces conceptions à un programme réel. Il décrivit simplement qu'un arc jaillissant et un arc enveloppant captaient une partie de l'espace du Paris historique. Et que son volume était à l'échelle de Notre-Dame de Paris dont la flèche dépassait de quelques mètres la clef de l'arc jaillissant. Conscient des difficultés de réaliser un tel geste architectural, Jean-Louis Chanéac souligne que le jury a fait le bon choix en optant pour un projet correspondant aux capacités de production des entreprises, ces dernières n'étant pas habituées aux nouvelles techniques, notamment celle du béton projeté.



Cette tentative vainue de répondre à un programme en appliquant ses théories, il décida de construire sa maison et de faire l'expérience à une plus petite échelle.

Le terrain se situe à Aix-les-Bains dans un quartier d'habitations datant des années 1920-30. Un fort dénivelé du terrain a permis à Jean-Louis Chanéac d'implanter avec une certaine discréetion cette architecture correspondant à ses fantasmes.

« ... c'était la sensation douce et apaisante que l'on éprouve lorsque, enfant, on écosse un haricot. Le pouce pénètre, la gousse éclate, et le doigt découvre le revêtement soyeux qui tapisse l'intérieur... » *Architecture interdite*, Chanéac, 1980, Ed. du Lintea

Cette sensation a été le déclencheur des premières esquisses, l'objectif étant de garder l'image initiale malgré tous les problèmes fonctionnels et techniques liés au programme.

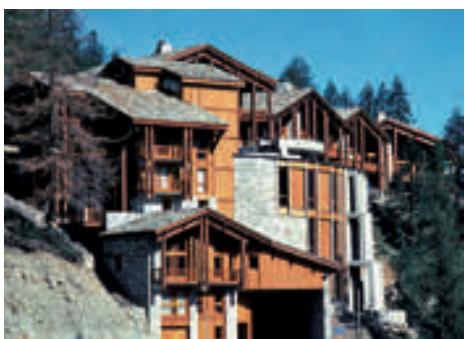
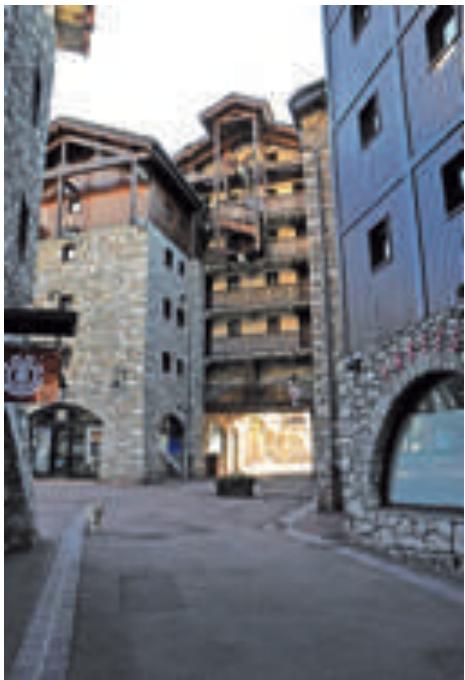
Description – « À la gousse de haricot, qui a épousé la forme de la falaise (quelle chance !) est venue se greffer une tour d'escalier. Celle-ci, flanquée de deux chambres-noisettes, forme l'empennage légèrement désaxé d'un aéronef échoué au fond du cirque naturel de la barre rocheuse.

J'accentuais le caractère zoomorphique de la bête en équipant les ouvertures-yeux de paupières latérales. Le coin-repas, la cuisine, la salle de bains évoquaient la forme du petit pois, ce qui est monstrueux pour une gousse de haricot. » *Architecture interdite*, Chanéac, 1980, Ed. du Lintea

« Je voulais aussi que mes enfants vivent concrètement d'autres types d'espaces. »

Architecture interdite, Chanéac, 1980, Ed. du Lintea.

la montagne



« J'ai déclaré souhaiter ardemment faire naître une architecture régionaliste qui ne soit pas simple reproduction mais conforme à la tradition selon la belle formule de Paul Valéry : "La véritable tradition dans les grandes choses, c'est de retrouver l'esprit qui a fait ces choses et qui en ferait de toutes autres choses dans d'autres temps". » Architecture interdite, Chanéac, 1980, Ed. du Linteau

En 1983, la municipalité de Val d'Isère prend la décision d'augmenter sa capacité d'accueil confrontée à la concurrence des autres stations, cette décision sera confortée par l'annonce des Jeux Olympiques de 1992. Chanéac a été retenu pour ce projet.

Le plan de masse s'organise autour d'une petite place devant la poste et reliée au rond-point de l'avenue Olympique par un passage sous un portail monumental.

L'implantation des bâtiments est réalisée pour qu'à chaque déplacement les perspectives y soient différentes. Ces constructions s'établissent sur quatre à cinq niveaux, les façades en béton sont doublées de pierres grises du pays de couleur grise-blanchâtre, et de bois. Des colonnes, inspirées des maisons de Sainte-Foy-Tarentaise, supportent les grands débords de toiture en pignon qui protègent traditionnellement les façades et les fenêtres.

Chanéac montre tout, c'est la réussite de ce « régionalisme synthétique », le béton est apparent, dans certains porte-à-faux de balcons, le bois est parfois découpé sans maniérisme, les matériaux étant choisis en fonction de leur nécessité constructive et selon leurs qualités, parfois aussi de façon à manifester la vue que l'on peut en avoir.

Parmi ces derniers projets figure le théâtre des cérémonies des Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville 1992. Il travailla entre autres avec le réalisateur Jean-Jacques Annaud.

Son travail avec le groupe Olympe sur l'élaboration du cahier des charges du programme architectural des Jeux Olympiques de 1992 marquera l'apothéose de sa quête de fusion du régional et de l'universel.

Val d'Isère, réhabilitation et création

Confrontés à des programmes de réhabilitation, des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre puisent leurs imaginaires dans l'univers de la montagne pour nourrir leurs créations. Pour la restructuration de Val d'Isère (1850 m, Savoie) en 1989, Jean-Louis Chanéac développe une urbanisation favorable à un meilleur équilibre avec l'environnement et s'oriente dans une architecture qualifiée de « régionalisme synthétique ». L'enfouissement des routes libère le front de neige et réunit les versants skiables. Val Village complète le centre ancien et suggère un village éternel, avec des effets de resserrement et d'évasement des espaces publics qu'accompagne le surdimensionnement des matériaux. Val Village est pensé comme un « authentique vrai faux village alpin » construit en béton recouvert de mélèzes, de pierres et de lauzes. La résidence des Carats, construite au pied de la piste de Bellevarde à Val d'Isère, articulée autour d'une rampe traitée en cascade, relève d'une approche comparable.



Renseignements

CAUE de la Savoie

Hôtel Favre de Marnix
2 rue de la Trésorerie
BP 1802
73018 Chambéry cedex
tél. 04 79 60 75 50
www.cauesavoie.org

CAUE du Rhône

6 bis quai Saint-Vincent
69283 Lyon cedex 1
tél. 04 72 07 44 55
www.caue69.fr

